



SOCIÉTÉ MARTINICAISE DE GRANULATS

Lieu-dit « Moulin à vent »

97270 SAINT-ESPRIT

Tel : + 596 (0) 5 96 79 91 18

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT
ET D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**PIÈCE JOINTE N°7 - NOTE DE PRÉSENTATION NON
TECHNIQUE**

(8° de l'article R.181-13 du code de l'environnement)

Département de la Martinique (972)

Commune de SAINT-ESPRIT



Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification
1.0	Septembre 2024	Création du document	Romain SYLVESTRE, Chargé d'études GEOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Marie-Laure EYQUEM, Directrice d'études GEOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489
2.0	Janvier 2025	Modification suite à la réponse aux services	Romain SYLVESTRE, Chargé d'études GEOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Marie-Laure EYQUEM, Directrice d'études GEOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489

Modifications	Pages n°
Zones en cours d'extraction de la phase 2 mise à jour	5
Précisions sur la dalle étanche et le séparateur hydrocarbure de la cuve Nord	7
Ajours des mesures faunes-flores MR03, MS02, 03, 04	8

LA SOCIÉTÉ MARTINICAISE DE GRANULATS (SMDG)



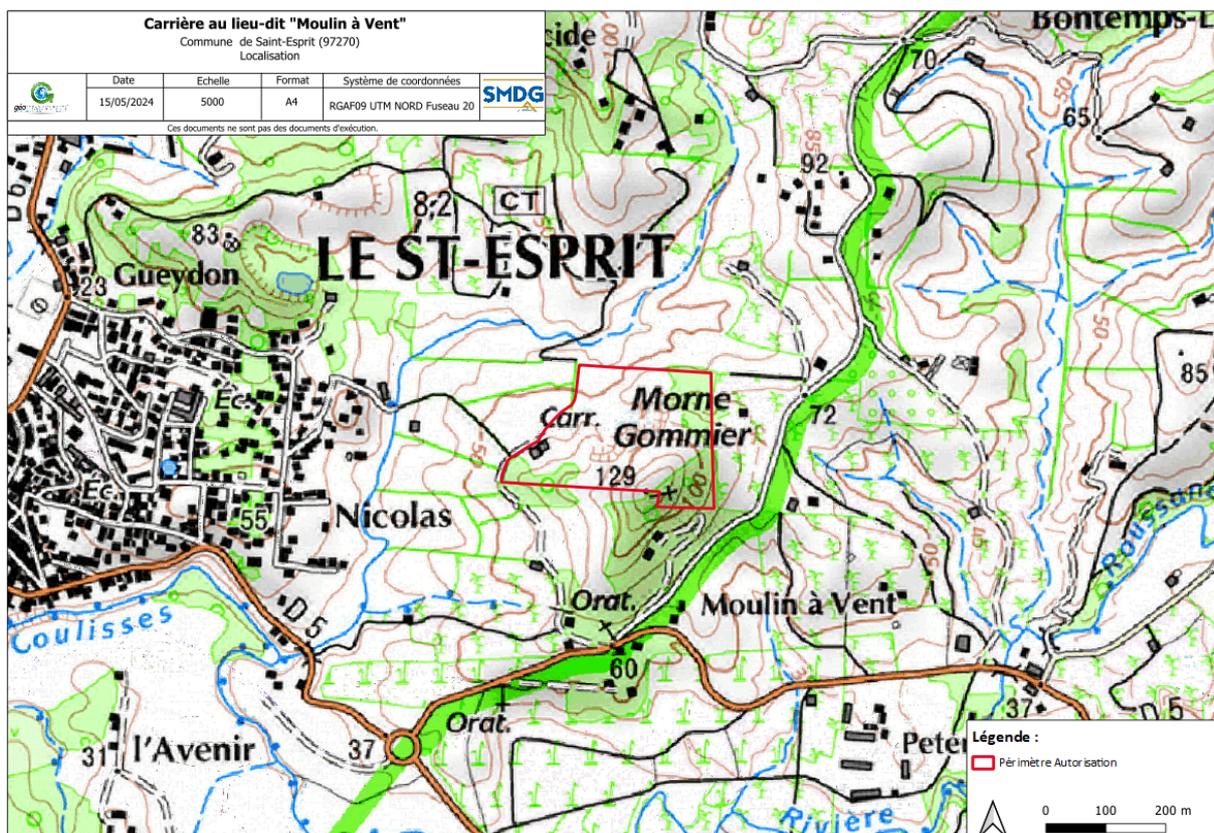
SMDG est une entreprise créée en 2011, spécialisée dans l'extraction, la production et la vente de granulats destinés à réaliser des ouvrages de génie civil, de travaux publics et de bâtiment.

SMDG exploite la carrière du Moulin à vent, sur la commune de SAINT-ESPRIT, depuis le 26 novembre 2012. Elle dispose donc du matériel, des compétences humaines et des moyens financiers lui permettant de poursuivre durablement l'exploitation de la carrière selon les règles de l'art.

La société SMDG est une filiale des ENTREPRISES AUDEMARD, communément appelé Groupe AUDEMARD, et bénéficie à ce titre de l'expérience et du support financier, matériel, humain et technique du groupe.

Le gisement de la carrière de Moulin à Vent n'est pas épuisé et présente une grande pureté. Plutôt que de fermer une carrière en exploitation et d'en ouvrir une nouvelle, l'ensemble des documents cadre des carrières préconisent de les prolonger.

Voilà pourquoi SMDG souhaite prolonger la durée d'exploitation de ce site pour 11 ans, dont seulement 10 ans pour l'exploitation du gisement et 1 an de plus pour le réaménagement par remblaiement partiel. Le projet se situe sur la commune de Saint-Esprit, au lieu-dit « Moulin à vent », à l'Est du Bourg de la commune. L'accès à la carrière s'effectue par une piste depuis la RD.5.



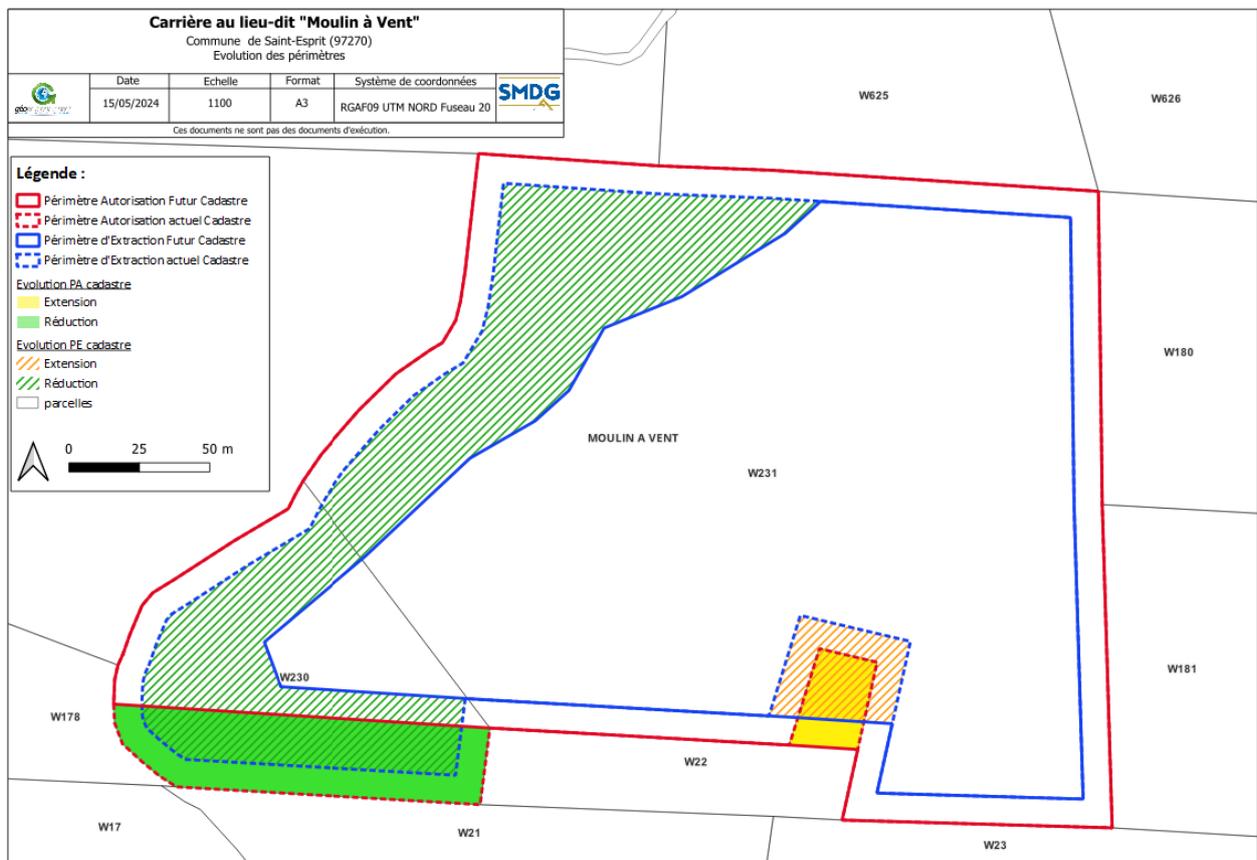
Projet de renouvellement et d'extension de la carrière Moulin à Vent

Réduction des périmètres :

- Périmètre d'autorisation : de 61 689 m² (6,2 ha) à 58 693 m² (5,87 ha), soit une réduction de 2 996 m² ;
- Périmètre d'extraction : de 42 000 m² (4,2 ha) à 38 395 m² (3,84 ha), soit une réduction de 3 605 m².

Production annuelle : 170 000 t/an maximum, ou 68 000 m³/an, soit une production identique à l'actuelle.

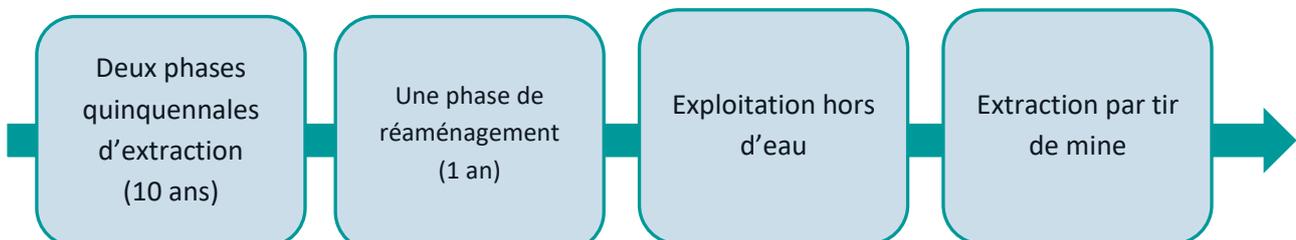
Durée sollicitée : 11 ans (10 ans d'extraction et 1 an pour finaliser la remise en état)



Volume total de gisement exploité : 688 000 m³ (soit 1 720 000 tonnes)

Cote minimale d'extraction : + 12 m NGM

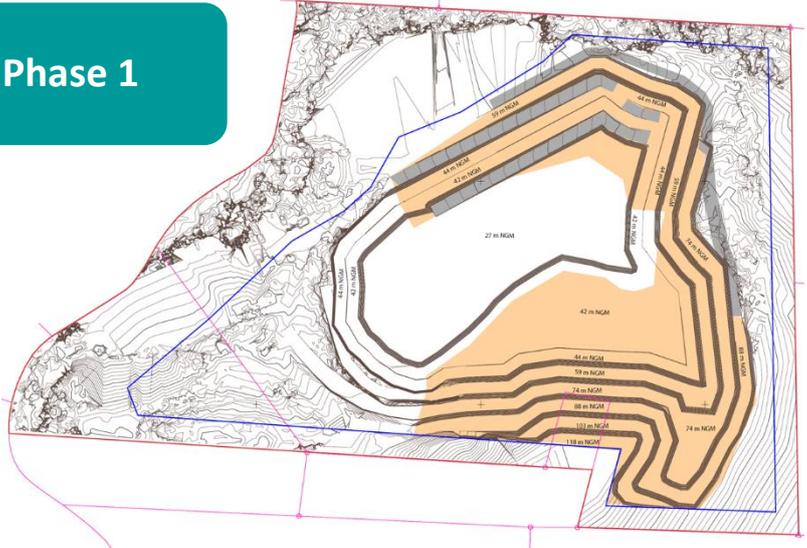
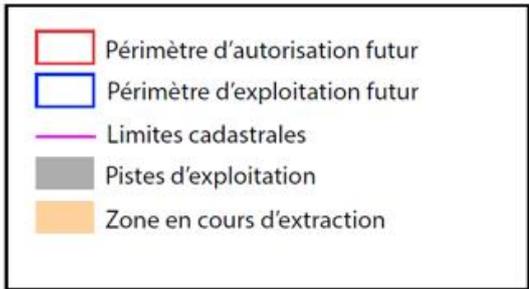
Remblaiement estimé : jusqu'à 27 m



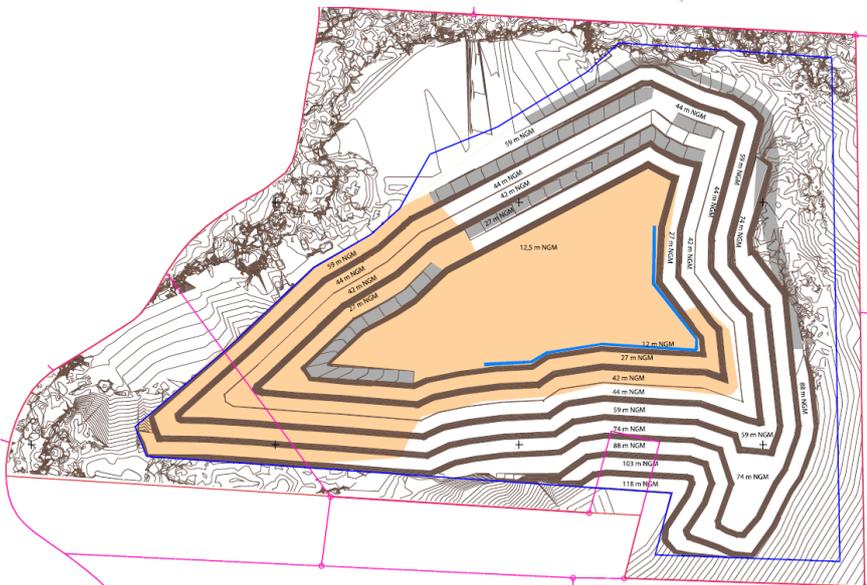
Extraction en 2 phase avec remblayage

Phase quinquennale	Années		Extraction (densité : 2,5)		Déchets inertes (densité : 1,5)	
			(t)	(m ³)	(t)	(m ³)
1	1	2027-28	170 000	68 000	-	-
	2	2028-29	170 000	68 000	-	-
	3	2029-30	170 000	68 000	1 000	667
	4	2030-31	170 000	68 000	1 000	667
	5	2031-32	170 000	68 000	1 000	667
2	6	2032-33	170 000	68 000	10 000	6 667
	7	2033-34	170 000	68 000	10 000	6 667
	8	2034-35	170 000	68 000	10 000	6 667
	9	2035-36	170 000	68 000	10 000	6 667
	10	2036-37	170 000	68 000	10 000	6 667
-	11	2037-38	Remise en état		10 000	6 667
Total			1 700 000	680 000	63 000	42 000
Gisement			1 720 000	688 000		

Phase 1



Phase 2



POURQUOI ? LES ENJEUX TECHNIQUES

- ➔ Valorisation du gisement encore disponible, sans avoir à ouvrir de nouvelle carrière dans le secteur ;
- ➔ Extension particulièrement limitée du site (+ 680 m²), largement compensée par la surface cédée (- 3 676 m²) mais permettant l'approfondissement du carreau sur 15 mètres supplémentaires ;
- ➔ Répondre aux besoins locaux du BTP ;
- ➔ Le projet ne consomme pas d'espaces agricoles ;
- ➔ La proximité de MADININA BÉTON, son principal client, limite le trafic.

LA REMISE EN ETAT FINALE



LES EAUX SOUTERRAINES



Aucune nappe d'eaux souterraines détectée au niveau du futur carreau d'exploitation

Aucun prélèvement d'eau souterraine ni d'eau de ville dans le cadre du projet

2 Cuves GNR/Gasoil double peau
Ravitaillement des engins sur le parking étanche relié à un séparateur hydrocarbures
Dalle approvisionnement de la cuve GNR reliée à un séparateur hydrocarbures

Alimentation du générateur des installations de traitement par un lien direct avec la cuve fioul ce qui limite les opérations de remplissage

LES EAUX SUPERFICIELLES



Le projet n'implique pas d'étendue ou de cours d'eau

Maintien de la gestion des eaux extérieures du site actuelle

Évacuation des eaux de ruissellement par évaporation

Alimentation en eau du site uniquement grâce aux eaux pluviales

LA FAUNE ET LA FLORE



Exemples d'espèces présentes sur le site :



Hylode de la Martinique
(*Eleutherodactylus martinicensis*)



Anolis de la Martinique
(*Dactyloa roquet*)



Brachyphylle des cavernes
(*Brachyphylla cavernarum*)

Enjeux sur la zone d'étude :

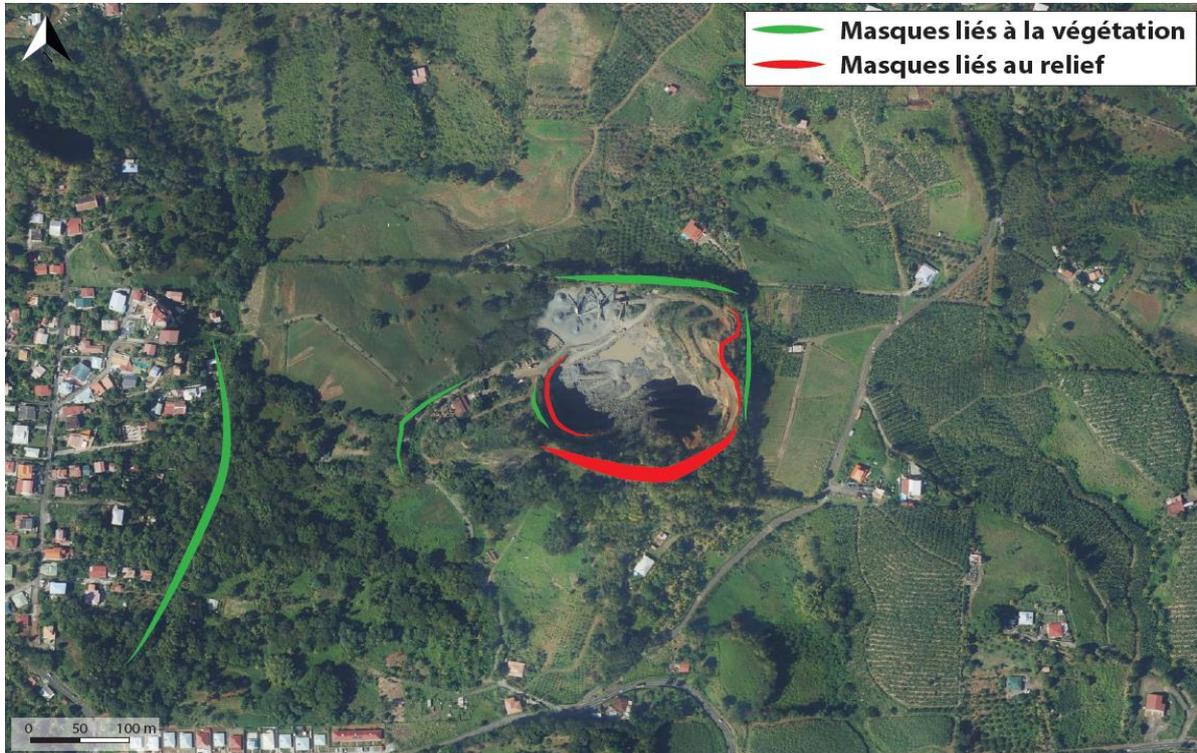
Faibles à nuls	Modérés	Forts à très forts
Flore Insectes Amphibiens Reptiles Oiseaux Mammifères (hors chiroptères)	Habitats naturels Chiroptères	/

Mesures écologiques :

- ✓ **1 mesure d'évitement** consiste à déplacer les lataniers balai (*Coccothrinax barbadensis*) avant déboisement au Sud-ouest du site, et d'y replanter leurs graines ;
- ✓ **3 mesures de réduction** seront prises de sorte que les impacts résiduels seront, au maximum, faibles :
 - Maintien d'un corridor écologique boisé au Sud et à l'Est de l'aire d'étude ;
 - Évitement des périodes de nidification pour les travaux de défrichage
 - **Lutte contre les espèces envahissantes.**
- ✓ **1 mesure d'accompagnement et 4 mesures de suivi** écologique seront mises en place durant la durée de vie du site :
 - Création de corridors écologiques boisés ;
 - Suivi écologique de fonctionnement.
 - **Suivi écologique du défrichage, du corridor et des travaux de réhabilitation ;**

Moyennant l'application de ces mesures, les impacts résiduels du projet sur la faune et la flore sont jugés négligeables.

LE PAYSAGE



Le site est préexistant et localisé dans un secteur agricole (banane, canne à sucre) à l'Est du bourg de Saint-Esprit. Du fait de la topographie du Morne Gommier, au Sud, le site est peu perceptible dans le paysage. De plus, les nombreux écrans visuels (végétation) situés autour du site n'offrent qu'une visibilité éloignée du site, réduite en majorité aux fronts les plus hauts.

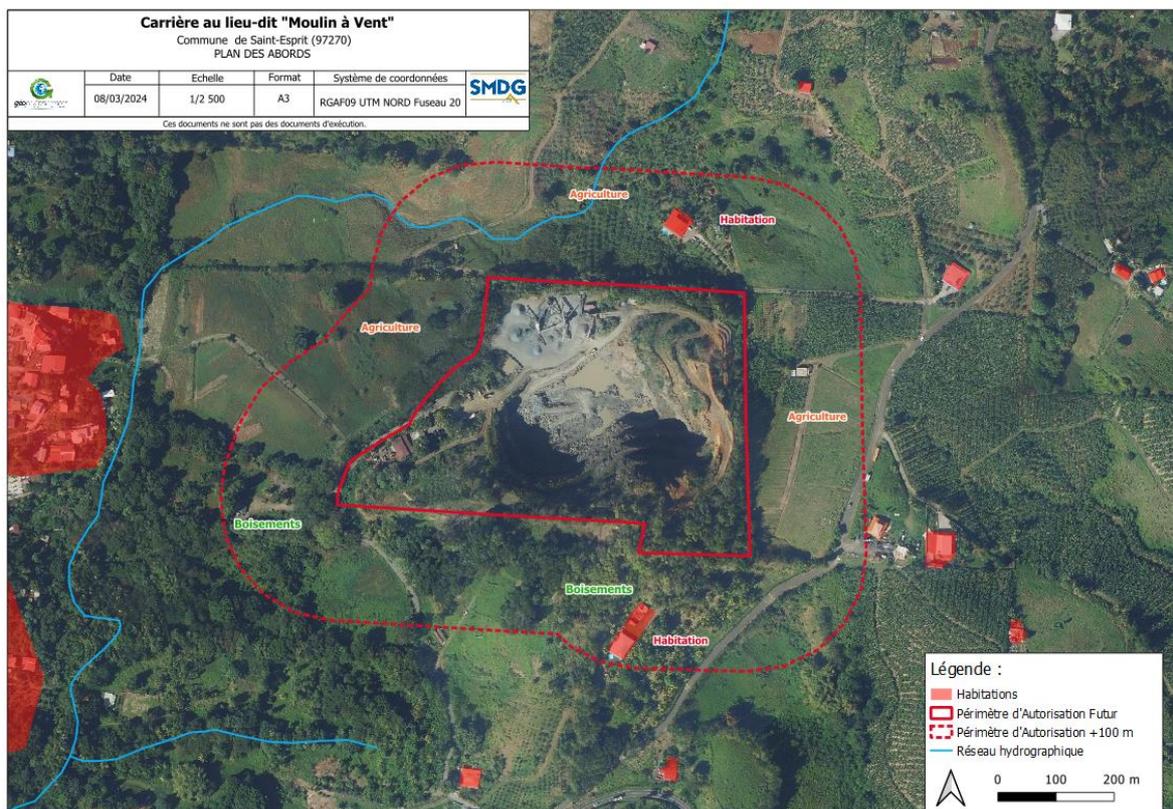


LES RIVERAINS



La carrière de Moulin à vent se trouve à l'Est du Bourg de Saint-Esprit. Elle est à environ 210 m des premiers quartiers d'habitation, mais est toutefois située à proximité de quelques habitations isolées. Les plus proches sont situées au Nord (~ 68 m) et au Sud (~ 93 m) du site. Parmi les activités inventoriées dans le secteur proche, nous relevons notamment la présence des infrastructures suivantes :

- ✓ L'agriculture aux alentours du site ;
- ✓ La Croix de calvaire au sommet du Morne Gommier, au Sud ;
- ✓ La ZAC de l'Avenir au Sud-ouest ;
- ✓ Enfin, les différentes activités du bourg de Saint-Esprit à l'Ouest.



➡ **Le bruit :** Plusieurs dispositions pour limiter les bruits des engins (dont un signal sonore de recul adapté), mesures de bruit effectuées régulièrement pour contrôler la conformité du site vis-à-vis des seuils réglementaires ;

➡ **Les poussières :** Contrôle régulier des émissions de poussières pour vérifier la situation de l'exploitation vis-à-vis des objectifs de limitation des retombées de poussières ;

➡ **Le trafic :** Maintien du trafic actuel. L'import de déchets inertes pour le remblayage sera effectué par camions à 100% en double fret pendant la phase d'extraction pour ne pas accroître le trafic. Le site sera ouvert sur une plage horaire de 9h de manière à répartir la circulation des camions.